



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
17.02.2015

L'an deux mille quinze et le vingt trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 15/17

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme THUEL, Mrs PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mme PESA procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mme TAFELSKI
Mme HOLLINGER-CHAILLET procuration à Mme THUEL

Secrétaire : Mme VILLENEUVE.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur Soula*

**ADHESION AU
C.A.U.E. DU TARN**

Le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) du Tarn apporte ses conseils et études d'orientation, gracieusement, aux communes adhérentes.

Adopté à l'unanimité

Pour répondre au besoin d'un accompagnement plus complet sur une question d'aménagement, d'équipement ou de mise en valeur dont la commune serait le maître d'ouvrage, le C.A.U.E. peut aussi proposer une convention d'accompagnement. Pour ce faire, il est nécessaire que la collectivité soit adhérente. Le coût de l'adhésion est de 0,20 € par habitant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'adhérer au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) du Tarn.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2015.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 22 mai 2015
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Général